

SERVICE - CONSEIL - FORMATION

PROagri

POUR VOUS, AUJOURD'HUI, ET DEMAIN



CERTIFICATION HVE

Se préparer à la certification Haute Valeur Environnementale

En quoi consiste la certification HVE ?

Cette certification environnementale est issue du Grenelle de l'Environnement. C'est une démarche volontaire, reconnue et portée par les pouvoirs publics. Elle est accessible à tous types d'exploitations agricoles.

La certification comporte 3 niveaux d'exigences :

Niveau 1

Respect de la réglementation environnementale, c'est un pré-requis pour accéder aux autres niveaux.

Niveau 2 (facultatif)

Respect des bonnes pratiques environnementales sur 4 thèmes : la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et de l'eau.

Il s'agit d'une obligation de moyens.

Niveau 3

Niveau qualifié de "Haute Valeur Environnementale" (HVE)

La performance environnementale de l'exploitation est évaluée à partir d'indicateurs de résultats : biodiversité, protection phytosanitaire, fertilisation, gestion de l'eau.

Seul le niveau 3 permet d'obtenir la certification HVE et donc l'utilisation du logo HVE. Elle est délivrée par un organisme certificateur indépendant.

- > Connaître les informations nécessaires à la démarche de certification
- > Obtenir le niveau 1 de la certification environnementale
- > Identifier les points forts et les axes de progrès pour appréhender sereinement la certification HVE (niveau 3)

Les + PROagri

- > Une **habilitation** pour valider le niveau pré-requis à la demande de certification
- > Une **expertise** pour toutes les productions de l'exploitation
- > Une **offre adaptable** en fonction de vos besoins

www.isere.chambres-agriculture.fr | 

Proagri, une marque des Chambres d'agriculture



La certification HVE : pour quoi faire ?

Le niveau 3 de la certification environnementale traduit un niveau d'excellence environnementale.

Face à la demande croissante des consommateurs pour des démarches plus respectueuses de l'environnement, la certification HVE permet de communiquer auprès de vos clients, en valorisant votre travail et vos bonnes pratiques.

Vous souhaitez faire reconnaître officiellement et valoriser vos pratiques environnementales ?

> 2 solutions : suivi collectif ou individuel

SUIVI COLLECTIF

CO

FORMATION (1 JOUR + 2H À DISTANCE)

- Présentation de la démarche, réalisation de l'autodiagnostic de Niveau 1, évaluation de la situation de son exploitation pour le Niveau 3
- Tout au long de l'année

APRÈS LA FORMATION, UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

- Visite d'un conseiller sur l'exploitation pour la validation du Niveau 1
- Vérification des données de niveau 3 (HVE) vues en formation : repérage de la biodiversité, finalisation du calcul des IFT (Indices de fréquences de traitement), calcul de la balance globale azotée, gestion de l'irrigation.
- Remise d'un plan d'actions



SUIVI INDIVIDUEL

IND

VALIDATION DU NIVEAU 1

- Après avoir réalisé votre auto-diagnostic, un conseiller vérifie et valide les différents éléments du niveau 1
- Visite d'un conseiller, remise d'une attestation

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

- Calcul et suivi des indicateurs : Biodiversité, Indice de fréquence de traitement (IFT), Balance azotée, Ressource en eau... Simulation de l'audit de niveau 3 (HVE) avec identification des points conformes et des pistes d'améliorations
- Visite d'un conseiller et remise d'un plan d'actions

Modalités, tarifs et conditions de vente sur demande.

Vos interlocuteurs

POINT ACCUEIL HVE

Accompagnement individuel
et questions générales

Mélanie HOVAN

06 50 24 01 24

melanie.hovan@isere.chambagri.fr

Inscription aux formations

Béatrice CUCHET

06 45 72 90 91

beatrice.cuchet@isere.chambagri.fr



© fotolia